

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de spectacles de Grandvillars, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Imann EL MOUSSAFER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE, **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anissa BRIKH, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Gilles PERRIN, Cédric PERRIN, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Monsieur ABDOUN-SONTOT Lounès à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Hamid HAMLIL, Gilles COURGEY à Thomas BIETRY, Christian GAILLARD à Jean LOCATELLI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER, Virginie REY à Thomas BIETRY, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 4 décembre	Le 4 décembre	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Martine BENJAMAA est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2020-08-18 Budget annexe Centre commercial de la ZAC de l'Allaine-Décision Modificative n°1

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération 2020-02-12C en date du 12 mars 2020,

Suite à une anomalie du logiciel Berger Levraut, le résultat de report de la section d'investissement mentionné au BP 2020 est erroné. Il convient donc de modifier ce montant et de retirer la somme de 4 520,73 €, soit un montant global de 99 231,23 € euros au 001 (au lieu de 103.751,96 € euros) :

Investissement : Dépenses : Chapitre 001

- 4 520,73 €

Par ailleurs, pour équilibrer la section de fonctionnement du Budget annexe du Centre Commercial de la ZAC de l'Allaine qui comptabilise des dépenses fluides (notamment d'électricité) supérieures au montant budgété, il convient que le Budget Général fasse une subvention exceptionnelle supplémentaire de 2 000 € soit au total 44 450,38 € HT (au lieu de 42 450,38 € HT initialement prévus).

Fonctionnement : Dépenses : Chapitre 11 Compte 60612 : + 2 000 € HT

Fonctionnement : Recettes : Chapitre 77 Compte 774 : + 2 000 € HT

90053 Code INSEE	Communauté de Communes du Sud Territoire CENTRE COMMERCIAL ZAC DE L'ALLAINE (60003)	DM n°1 2020
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Modification du 001 + ajustement du 60612

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 611 : Charges à caractère général	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-774 : Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 520,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 520,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 520,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		-2 520,73 €		2 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la Décision Modificative n°1 du budget annexe du centre commercial de la ZAC de l'allaine.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

Besler
Levrault

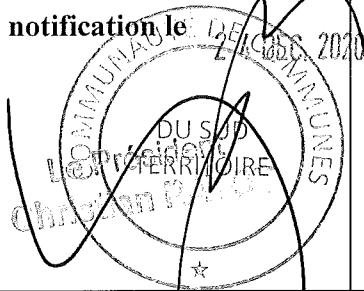
ID : 090-249000241-20201217-2020_08_18-BF

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le

Le Président,



Le Président,